

SECRETARIAT
TERRITOIRES
DU

Kigali, le 17 juin 1936.

RUANDA - URUNDI

N° 603/P.I.C.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° 70/P.I.C.
du 1 février 1936

Copie pour information à Monsieur le Délégué près l'Iwami à Nyanza.

Copie pour information à Monsieur le Gouverneur des Territoires du Rwanda - Urundi, suite à son N° 466/A.I.M.C. du 13 février 1936

ANNEXE

OBJET:

Révocation s/chefs
à Ruhengeri .

PI8
P10 | 6/6
20.

Monsieur l'Administrateur Territorial ,

Par votre Lettre dont numéro ci-émaillé ,vous m'avez signalé les manquements de 15 sous-chefs de votre Territoire . Au cours de mon dernier séjour à Ruhengeri , j'ai pu me rendre personnellement compte des qualités et des défauts des intéressés . J'ai pris sur place certaines mesures de rigueur que , pour la bonne forme , je vous confirme ci-dessous :

I.- MULERA .-

1/ Sous-chef NTAMWEZA .- Le 29 avril , ce ratable a reconnu devant moi son tromperie et a déclaré abandonner son commandement .

La sous-chefferie Ntamuheza est supprimée et les deux collines qui la composent sont rattachées aux échelons voisins suivant les modalités exposées par votre N° 70 précité .

2/ Sous-chef SEKITERE .- Situation non réglée . J'espère que ce sous-chef , après avoir vu les répures prises à l'égard de certains de ses collègues , aura à cœur de rétablir la situation dans sa sous-chefferie .

3/ Sous-chef GAKUNDE .- Situation réglée par mon N° 18/P.I.C. du 6 janvier 1936 .

4/ Sous-chef ILLIYUNDE .- J'ai visité ce colline (Tero) le 12 mai et j'ai pu constater l'inéquité de ce notaire : Entre autres manquements , j'ai relevé : le petit raccisement entrepris a péri fute de sciage . La région convient à la culture

Monsieur l'Administrateur Territorial
à Ruhengeri .



de la pomme de terre , mais les superficies emblavées sont totalement insuffisantes .

MUMUNDE est destitué . Tero est rattaché à la sous-chefferie Kabeja qui cède la colline Musanze à Lubangura .

5/ Sous-chef RUTEBUKA .- Le 30 avril , une visite dans cette sous-chefferie m'a permis de constater que toutes ses collines sont couvertes de cultures , que la route est bien entretenue .

Si RUTEBUKA n'a pas de reboisement , c'est que le terrain disponible n'existe pas .

Ce notable est maintenu , du moins provisoirement , à la tête de son commandement .

II. BUGARULA .-

1/ Sous-chef KARAHAGA .- J'ai parcouru sa sous-chefferie le 14 mai avec Monsieur Lebrun : nous y avons constaté une sérieuse amélioration . J'ai remarqué cependant que les champs de café n'étaient pas encore " terrassés " . Il y a lieu de renouveler à Karahaga mes instructions à ce sujet .

Je maintiens provisoirement ce notable , dans ses fonctions actuelles .

2/ Sous-chef RUBABAZA .- Rubabaza que j'ai inspecté le 14 mai , est un mulutu sans aucune autorité . Tout le travail , dans sa sous-chefferie , a été effectué par le chef de Province .

Il abandonne son commandement qui sera réparti entre les échelons voisins . - *poni a Bisamaga*

III. KIBALI - KIVURUGA .-

1/ Sous-chef MUKOCORA .- Le 30 - 4 - 1936 , ce sous-chef a marqué devant moi son accord à sa destitution : Il est incapable de diriger et d'organiser une sous-chefferie . - Ses collines passeront sous le commandement de l'échelon voisin .

2/ Sous-chef RUVUGO .- A la fin du mois d'avril et malgré de nombreux avertissements , il n'avait encore commencé aucun reboisement . RUVUGO est destitué et sa sous-chefferie sera administrée par le chef de Province .

IV.- BUHOMA - BUHANGA .-

- 1/ Sous-chef NEWAYA .- Ce notable est l'incapacité personnifiée . Je l'ai révoqué sur place le 29 avril dernier . - Sa sous-chef-ferie est supprimée suivant les modalités que vous avez proposées .
2/ Sous-chef BAZIRASA .- Buzirasa avait été nommé à l'essai après un stage de deux ans ; il a suffisamment prouvé son inertie . Son commandement est supprimé suivant les modalités indiquées à votre N° 70 précité .

V.- BUKAMBA .-

- 1/ Sous-chef SEHENÉ .- Ce notable n'a pas pu me montrer son champ de café ; il n'a qu'un reboisement de 500 arbres au lieu de 15.000 qu'il devrait avoir à l'heure actuelle , car les espaces reboisables ne manquent pas dans la plaine de lave .
Sehene vit dans un rugo infâme qui ferait honte au dernier muhutu . Il montre par là qu'il n'a aucune autorité sur ses administrés . Aucune culture vivrière de réserve sur ses collines .
Sehene est destitué : sa sous-chefferie sera administrée directement par MULEGO chef de Province .

VI.- NDORWA .-

- 1/ Sous-chef SEBUKOZO .- Quoique je n'aie pas eu l'occasion de voir la sous-chefferie , j'estime que les nombreuses punitions infligées à Sebukozo et surtout les motifs de celles-ci , doivent entraîner la destitution de ce mututsi . Sa colline passera sous le commandement de RUZIBIZA , dont la sous-chefferie s'augmentera ainsi de 152 contribuables .

VII.- BUBFRUKA .-

- 1/ Sous-chef KARUBAMBANA .- Je marque mon accord au remaniement que vous proposez . Le commandement attribué à KARUBAMBANA est en effet trop important pour ses capacités .

x
x x

Toutes ces destitutions ont été soumises au Mwami qui y a donné son plein accord .

Le Résident du Ruanda
M. Simon ,

M. Simon